

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 60
Membres absents : 18
Procurations : 06

Séance du 20 septembre 2023
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 20 du
mois de septembre, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 14/09/2023
Date de transmission : 26/09/2023
Date de mise en ligne : 27/09/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, Mme GARNIER Fabienne, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONE Gilbert, Mme CAZES Hélène, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. JUCHS Bernard (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo, M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SIBOLD Clément, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

13^{ème} QUESTION

Eau-Assainissement - renouvellement de deux conventions d'occupation en traversée du domaine public ferroviaire- annule et remplace la délibération n°2023-109 du 14 juin 2023

(DELIBERATION n°2023-134)

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2023-109 du 14 juin 2023.

Saint-Louis Agglomération exploite des infrastructures d'assainissement et d'eau potable le long des lignes ferroviaires n°136000 à Huningue et n°115000 à Saint-Louis, grevant ainsi le domaine public de SNCF Réseau.

Conformément au Code général de la propriété des personnes publiques, la collectivité avait été autorisée par conventions avec la SNCF à occuper son domaine public pour l'établissement et l'exploitation des canalisations concernées. Celles-ci étant devenues caduques, il convient aujourd'hui de les renouveler selon les modalités indiquées dans les conventions d'occupation « traversée » non constitutives de droits réels, telles qu'annexées à la présente délibération.

Saint-Louis Agglomération est ainsi autorisée à exploiter, sur le domaine public ferroviaire, pour une durée de 20 ans à compter de sa signature :

- Une canalisation souterraine d'eaux usées située sur la commune de Huningue au PK 002+070 à la traversée de la ligne ferroviaire n°136000 allant de Saint-Louis à Huningue, sur une longueur de 30 mètres linéaires, sur la parcelle cadastrée section 11 n°440, pour une redevance annuelle de 152,04 € HT ;
- Une canalisation souterraine d'eau potable située sur la commune de Saint-Louis du PK 132+504 au PK 134+903 à la traversée de la ligne ferroviaire n°115000 allant de Strasbourg-Ville à Saint-Louis, sur une longueur d'environ 2 465 mètres linéaires, sur les parcelles de terrain cadastrées section 16 n°005 et 064, section 20 n°022 et section BY n°107, pour une redevance annuelle de 2 465 € HT.

Il est également fixé un montant forfaitaire de 1 257,30 € HT par dossier pour frais d'établissement et de gestion de dossier.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver les modalités d'occupation du domaine public ferroviaire telles que précisées dans les conventions ci-annexées ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 25 septembre 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

